

## L'état et la vulgarisation agricole

Bedrani S.

*in*

Plaza P. (ed.).

La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4)

1994

pages 5-12

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400039>

To cite this article / Pour citer cet article

Bedrani S. **L'état et la vulgarisation agricole**. In : Plaza P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 5-12 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4))



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# L'Etat et la vulgarisation agricole

**Slimane Bédrani**

Institut National Agronomique (INA), Alger (Algérie)

**Résumé.** Nous tentons de faire ici la typologie, pour les pays méditerranéens du Sud et du Nord, du rôle de l'Etat dans la vulgarisation agricole à travers l'examen de l'effort budgétaire de celui-ci, du nombre et de la qualité des vulgarisateurs employés, du mode d'organisation et des méthodes de travail des services de vulgarisation. En matière budgétaire, la vulgarisation est pourvue en fonds en fonction de l'état de développement de chaque pays, les pays du Sud de la Méditerranée y consacrant beaucoup moins de ressources que ceux du Nord du fait de la faiblesse de leurs ressources et des besoins incompressibles à satisfaire dans le domaine des consommations collectives. Pour ce qui est des vulgarisateurs, leur nombre relatif est faible dans les pays du Sud, leur formation souvent insuffisante et leur statut relativement dévalorisé. Concernant les méthodes d'organisation, après avoir été « descendante », la vulgarisation, dans les pays du Nord de la Méditerranée, a tendance à devenir « ascendante ». Cette tendance est loin d'être dominante dans les pays du Sud. Enfin, la prise en charge de la vulgarisation devrait être mixte, elle doit être à la fois l'affaire de l'Etat et des organisations professionnelles.

**Mots clés.** Politique agricole – Vulgarisation agricole – Formation agricole – Associations agricoles – Progrès technique – Développement agricole.

## I – Typologie du rôle de l'Etat dans la vulgarisation agricole

Les services de vulgarisation agricole varient d'un pays à l'autre selon :

- l'intérêt que l'Etat leur accorde sur le plan budgétaire,
- le nombre, la qualité et le statut des vulgarisateurs,
- leur mode d'organisation et leurs méthodes de travail.

### 1. La vulgarisation agricole dans les budgets des Etats

L'intérêt que chaque Etat accorde à la vulgarisation se traduit en dernière analyse par le montant des ressources publiques qui y sont affectées. Ces ressources servent à former (ou recycler) les vulgarisateurs et à leur fournir les moyens de travail (informations techniques, locaux, matériels pédagogiques et moyens de diffusion, moyens de déplacement, équipements et produits à vulgariser...).

On pourrait classer les Etats selon le pourcentage du PIB (ou du produit brut agricole) consacré à la vulgarisation, ou selon le montant des dépenses en vulgarisation par agriculteur ou par hectare cultivé. Malheureusement, aucune étude n'a été faite et exposée lors des différents séminaires, tenus autour de la Méditerranée ces dernières années, qui fournissent des chiffres permettant le calcul d'un ou plusieurs de ces ratios.

Les difficultés de calcul des dépenses consacrées à la vulgarisation tiennent au fait qu'elles ne sont pas individualisées dans les budgets des ministères de l'Agriculture et encore moins dans ceux des Etats<sup>1</sup>. La plupart du temps, ces dépenses sont confondues avec celles des départements s'occupant de la formation agricole (grandes écoles, instituts, écoles régionales d'agriculture...), ou avec celles visant certaines formes d'encouragement aux agriculteurs (par exemple actions de soutien à telle ou telle culture, action de développement de telle ou telle zone, etc.). Il serait pourtant nécessaire d'effectuer ce travail, certes fastidieux, de repérage des dépenses pour la vulgarisation éparpillées à travers les lignes budgétaires des ministères de l'Agriculture. En effet, les résultats montreraient l'importance de ce type de formation des agriculteurs par rapport aux autres types de formation et d'aide. Complété par une évaluation de l'efficacité, ce travail permettrait d'asseoir une meilleure politique dans ce domaine.

L'importance des ressources affectées à la vulgarisation agricole semble, de façon générale, tenir essentiellement à l'état de développement des pays, au niveau des ressources publiques disponibles et au niveau des besoins sociaux réclamant l'intervention de l'Etat pour leur satisfaction.

Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, en termes absolus et relatifs, doivent certainement consacrer moins à la vulgarisation que les pays du Nord de la Méditerranée du fait de leur faible niveau de développement économique (donc de la moindre quantité de richesses produites annuellement) et de leur croissance démographique élevée induisant une forte pression de besoins incompressibles à satisfaire (alimentation, éducation, santé, logement...). Un certain nombre de pays du Sud – comme les pays du Maghreb, mais aussi la Turquie – ont recours à des prêts extérieurs (particulièrement de la Banque Mondiale) pour développer leurs services de vulgarisation et tenter de les rendre plus efficaces. Quant aux pays méditerranéens du Nord, ils utilisent largement les fonds que la CEE met à leur disposition sous forme de subventions. Ainsi, l'Espagne a fait financer partiellement par le Fonds économique d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en 1983 la formation et l'emploi de vulgarisateurs (environ 1 500) ainsi que la formation de formateurs. La même « action commune » a bénéficié à l'Italie en 1979 (73 millions d'écus pour la création d'organismes de vulgarisation et la formation de 2 000 vulgarisateurs en 12 ans). Le Portugal a bénéficié, à la fin des années 1980 du programme « Proagri », pris en charge à 75% par le FEOGA, qui devait permettre, entre autres, la formation en 5 ans de 440 vulgarisateurs.

De façon générale, tous les rapports et études sur la vulgarisation faisant référence au problème des ressources qui y sont affectées dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée soulignent la faiblesse de celles-ci.

Le mode de financement de la formation des vulgarisateurs et des actions de vulgarisation est dans tous les pays largement, sinon exclusivement, public et les services fournis par les services de vulgarisation sont gratuits. Cependant, certains pays envisagent de demander une participation aux agriculteurs au coût de certains services très spécialisés (Espagne) (Agence Nationale de Développement Agricole-ANDA, 1989). Par ailleurs, l'insuffisance des services publics de vulgarisation pousse dans tous les pays certains agriculteurs, parmi les plus dynamiques, à recourir aux prestations payantes de vulgarisateurs consultants, ces derniers appartenant parfois aux services publics de vulgarisation (agriculteurs produisant pour l'exportation au Maroc).

## 2. Nombre, qualité et statut des vulgarisateurs

On pourrait contourner la difficulté de ne pas disposer des dépenses pour la vulgarisation en tentant de mesurer, certes imparfaitement, l'effort fait en ce domaine par le nombre de vulgarisateurs en exercice dans chaque pays et en rapportant ce nombre au nombre d'agriculteurs et/ou au nombre d'hectares cultivés. On pourrait aussi considérer le statut, plus ou moins favorable, des vulgarisateurs dans chaque pays. Malheureusement, les données en ce domaine sont aussi très fragmentaires. En ce qui concerne le nombre de vulgarisateurs, les pays méditerranéens du Sud et de l'Est, pour lesquels nous avons pu obtenir les données, se classent de façon favorable par rapport à la moyenne mondiale d'un vulgarisateur pour 2 000 exploitants agricoles (cf. tableau ci-après) mais restent très au-dessus de la moyenne des pays développés (un vulgarisateur pour 400 exploitants agricoles), sauf pour la Tunisie. En fait, ce ratio est peu significatif du fait que, d'une part, les « vulgarisateurs » ne consacrent qu'une faible partie de leur temps au travail de vulgarisation proprement dit, et que, d'autre part, ils ne disposent que de peu de moyens pour mener à bien leur travail (en particulier les véhicules pour visiter les agriculteurs).

En Tunisie, par exemple, les vulgarisateurs occupent 40 à 90% de leur temps à d'autres tâches que la vulgarisation (Bellakhal, 1992). Mais cette proportion doit être à peu près la même, en moyenne, pour les autres pays du Maghreb et, sans doute, pour les autres pays de l'Est de la Méditerranée. Le même problème existait en Italie et au Portugal avant que ces deux pays ne bénéficient de programmes d'amélioration de leurs systèmes de vulgarisation (ANDA, 1989).

Par ailleurs, dans beaucoup de pays (les pays du Maghreb et la Turquie), certaines zones (celles ayant le plus de potentialités agricoles) bénéficient d'un encadrement renforcé alors que d'autres (en général, les zones d'agriculture pauvre) sont laissées quasiment à l'abandon. Cette option se justifie, aux yeux des décideurs, dans la mesure où l'objectif principal est d'accroître l'efficacité de la vulgarisation en termes de

production agricole marchande<sup>2</sup>. Elle est moins justifiée moins si l'objectif est un développement global et durable visant à la fois l'équilibre régional, l'atténuation de l'exode rural, la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

**Nombre de vulgarisateurs / Surface agricole utile (SAU) et nombre d'exploitations agricoles**

Pays	1. Nombre de vulgarisateurs	2. SAU (en milliers d'ha)	3. Nombre d'exploitations agricoles	2/1	3/1
Algérie	1 531 (5)	7 500	800 000	4 900	522
Maroc	2 292 (3)	9 327	1 200 000	4 069	523
Tunisie	1 200 (4)	4 600	355 000 (6)	3 833	296
Turquie (1)	1 293	9 708	1 387 620	7 508	1 073
Turquie (2)	30 000	24 270	3 558 000	809	119
Grèce	2 000 (8)	9 000	1 028 000	4 500	514
Italie	2 000 (9)	15 440	1 930 000	7 720	965
Chypre	30	208	45 000	7 000	1 500
Espagne (1979)(7)	3 036	27 300	1 818 000	9 000	600
Moyenne mondiale					2 000
Pays développés					400

(1) Les chiffres concernent le seul projet TYUAP I couvrant 18 départements ayant un fort potentiel de production, couvrant 42% des terres cultivées en Turquie et regroupant 39% des exploitations agricoles.

(2) Source : Durutan, 1992. En fait l'auteur indique que les vulgarisateurs font davantage de travail administratif que de vulgarisation.

(3) Il s'agit des vulgarisateurs et techniciens des DPA (directions provinciales de l'agriculture) et ORMVA (Offices régionaux de mise en valeur agricole) formés entre 1989 et 1991 (Bounab, 1992).

(4) En 1986 (Bellakhal, 1992).

(5) En 1985.

(6) En 1982.

(7) Estimation à partir de l'ANDA (1989).

(8) Estimation de l'auteur.

(9) Prévision de formation de vulgarisateurs datant de 1979, la formation devant se dérouler sur une période de 12 ans (ANDA, 1989).

Le statut conféré aux vulgarisateurs de base, c'est-à-dire ceux en contact direct avec les agriculteurs, n'est pas sans importance sur leur efficacité. Les agriculteurs sont d'autant plus réceptifs aux conseils venant de personnes compétentes (c'est-à-dire bien formées), ayant beaucoup d'expérience (d'un certain âge donc) et relativement bien valorisées dans leurs rapports avec les différentes autorités locales et régionales.

Or, le statut de vulgarisateur ne semble pas être particulièrement gratifiant dans l'ensemble des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les vulgarisateurs, généralement recrutés à des niveaux inférieurs de formation agronomique ou générale – la plupart du temps très jeunes et donc sans expérience de terrain – sont souvent classés dans les tout derniers échelons de la hiérarchie administrative avec des salaires modestes et une considération toute relative.

Dans les pays méditerranéens du Nord, le vulgarisateur semble bénéficier d'un meilleur statut, bien que ce ne fut pas toujours le cas. Une considération, à la fois de la part des agriculteurs et de leurs employeurs (professionnels ou administrations), peut s'expliquer par la ferme conviction des uns et des autres de l'absolue nécessité d'assurer une jonction concrète et permanente entre tous ceux concernés par le développement de l'agriculture et du milieu rural : agriculteurs, chercheurs, développeurs, administrations et institutions.

C'est cette conviction qui semble encore faire le plus défaut, chez la plupart des partenaires de la vulgarisation, dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Les services administratifs, débordés par le nombre encore très élevé d'agriculteurs par rapport à la population totale et en raison de l'insuffisance des moyens à leur disposition, considèrent souvent comme vaines les tentatives d'agir efficacement sur les agriculteurs. La très grande majorité des agriculteurs trouvent bien inutiles les dépenses faites pour une vulgarisation qui ne leur apporte aucune amélioration concrète (quand on leur fait part de ces dépenses).

### 3. Les modes d'organisation de la vulgarisation et leur évolution

Les modes d'organisation de la vulgarisation et leur évolution varient selon les pays méditerranéens considérés. Les différences d'approche semblent être dues aux niveaux de développement économiques, aux types de relations existant entre l'Etat et la société civile et au poids politique des agriculteurs (et de leurs différents groupes).

En termes d'organisation, dans tous les pays méditerranéens, la vulgarisation, au sens moderne du terme, a commencé par être une affaire quasi exclusive de l'Etat.

Dans les pays du Nord de la Méditerranée, le développement économique, et particulièrement industriel, exigeait une amélioration rapide de la productivité de l'agriculture. Cette exigence se heurtait à des structures agraires en grande partie inadaptées et à des agriculteurs trop lents à intégrer les progrès agronomiques et de gestion, cette lenteur découlant d'une formation souvent sommaire, ou inexistante, et d'une aversion compréhensible au risque non partagé. Les Etats interviennent donc en créant des services administratifs, soit centralisés (le plus souvent), soit décentralisés (Espagne, Italie), chargés de la diffusion des progrès agronomiques et techniques et de la traduction de leurs politiques au niveau des agriculteurs. En termes d'organisation de la vulgarisation, au départ, certains Etats maintiennent donc l'ensemble de la vulgarisation (conception des actions et leur exécution) sous la férule de l'administration.

Il faut signaler, en outre, que certains pays méditerranéens du Nord n'ont créé que tardivement des services de vulgarisation modernes : 1951 pour la Grèce, 1956 pour l'Espagne (officialisé en 1959) (ANDA, 1989), 1978 pour le Portugal.

Dans ces mêmes pays méditerranéens, cette organisation change, assez tardivement (1959 pour la France), aboutissant à une prise en charge totale (France) ou partielle (Espagne) de la vulgarisation par les organisations professionnelles agricoles, les dépenses liées à la vulgarisation restant assumées massivement par les budgets publics.

En termes de méthodes (ou de techniques), certains Etats pratiquent la vulgarisation « descendante », d'autres se dirigent vers un type « ascendant » de vulgarisation. Certains Etats privilégient la vulgarisation de masse, d'autres le contact individuel et direct avec les agriculteurs et les démonstrations, d'autres une combinaison variable des deux. Enfin, la vulgarisation reste dans certains Etats presque exclusivement tournée vers l'amélioration des techniques de production, alors que dans d'autres elle a tendance à englober l'ensemble du développement rural.

La vulgarisation commence toujours par être de type « descendante » : les innovations sont « apportées » aux agriculteurs, généralement « passifs », par les techniciens, investis de cette mission par les autorités centrales qui, par ailleurs, développent un système de recherche produisant ces innovations, ou les importent d'autres pays en les adaptant. La vulgarisation évolue par la suite, sous l'effet d'une meilleure formation générale et technique des agriculteurs et d'une transformation progressive des mentalités et comportements des vulgarisateurs et de leur hiérarchie, vers un type « ascendant », cette évolution étant souvent lente et n'aboutissant pas à la suppression complète du type « descendant ».

Autre changement important et récent dans les pays méditerranéens du Nord : les missions des services de vulgarisation ne se limitent plus à la seule amélioration des techniques de production et de gestion. Après avoir introduit les aspects économiques (gestion et organisation des marchés), peu après la deuxième Guerre Mondiale, suite à la volonté des Etats de mieux intégrer les agriculteurs dans l'économie concurrentielle, elles tendent maintenant à englober les aspects développement rural et (encore plus récemment) défense de l'environnement (France, Espagne).

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, la création de services complets de vulgarisation est relativement récente (après les indépendances pour les pays qui étaient colonisés), ces services étant généralement rattachés aux directions de la formation agricole et/ou de la recherche des ministères de l'Agriculture. L'évolution semble aller vers la création d'organismes administratifs, ou para-administratifs, distincts des autres services administratifs (agences, offices ou instituts de la vulgarisation), ce qui traduit l'importance accrue qu'on accorde à la vulgarisation (Tunisie). La vulgarisation reste dans ces pays de type « descendant », malgré des tentatives ponctuelles d'aller vers un type « ascendant » à l'occasion de certains projets de développement ou de recherche-action.

Le rôle de l'Etat ne se limite pas à former les vulgarisateurs, à concevoir et faire exécuter les actions de vulgarisation, et à financer le tout. Souvent la vulgarisation ne suffit pas pour faire adopter par les agriculteurs de nouvelles méthodes de cultures ou de nouvelles cultures, de nouveaux comportements économiques ou de défense de l'environnement et du milieu rural : l'Etat complète la vulgarisation proprement dite par des politiques de soutien des prix des intrants ou des produits, par des politiques d'aide à l'innovation ou à la modernisation, par des politiques tendant à un meilleur approvisionnement du marché des biens de productivité destinés à l'agriculture, par des politiques d'organisation des marchés agricoles... Cependant ces politiques restent insuffisantes et, souvent, déconnectées de la politique de vulgarisation parce que celle-ci est très étroitement conçue comme devant seulement apprendre aux agriculteurs à accroître la productivité physique de leurs exploitations.

## II – L'efficacité des services de vulgarisation : nécessité de réviser le rôle des administrations ?

Il est difficile de se prononcer, compte tenu des connaissances disponibles sur le sujet, sur la meilleure forme d'organisation de la vulgarisation à adopter, ni sur les meilleures méthodes ou techniques à promouvoir. D'un système de vulgarisation entièrement dominé par l'Etat (ou ses démembrements) à un système complètement contrôlé par les organisations professionnelles, d'un système où tout vient « d'en haut » vers les agriculteurs à un système où tout émane de la « base » : il faut, pour choisir, tenir compte d'un ensemble, évidemment complexe, de facteurs qui diffèrent selon les pays dont les principaux sont :

- le niveau de développement économique (et donc la quantité de ressources raisonnablement mobilisables pour la vulgarisation) ;
- le niveau de développement politique (et donc la capacité des différents groupes sociaux – en particulier les différents groupes d'agriculteurs – à négocier les volumes de ressources devant être mises à leur disposition par les collectivités nationales et les types d'utilisation de ces ressources) ;
- le degré de développement des associations professionnelles agricoles, leur représentativité et le caractère plus ou moins démocratique de leur fonctionnement (donc leur capacité à gérer, bien et équitablement, les ressources affectées à la vulgarisation) ;
- le degré de développement de l'administration (donc sa capacité, et celle de ses membres, à gérer les ressources collectives efficacement et en fonction de l'intérêt général, en résistant aux pressions des groupes à tendance prédatrice les plus influents, en résistant à la tentation d'utiliser les ressources pour accroître sa puissance propre ou celle de ses membres, en acceptant de voir ses actions évaluées et critiquées par leurs différents bénéficiaires ou par toute organisation œuvrant pour la sauvegarde de l'intérêt général) ;
- le degré de formation et d'information des différents groupes d'agriculteurs (donc leur capacité à maîtriser certaines formes d'organisation de la vulgarisation et à utiliser davantage la méthode « ascendante »).

Compte tenu de tout cela, il semble bien que pour tous les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée il faille tendre vers une formule mixte associant, dans la conception et la gestion de la vulgarisation, l'administration et les organisations professionnelles.

La crise économique que traversent les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée s'exprime par une raréfaction drastique des ressources disponibles : les revenus des Etats baissent ou n'augmentent que faiblement, les crédits internationaux sont de plus en plus difficiles à mobiliser. Tout ceci entraîne nécessairement une plus grande rigueur dans l'utilisation des ressources, rigueur réclamée de plus en plus énergiquement par des sociétés aspirant avec une vigueur redoublée à une gestion plus démocratique des affaires publiques.

De ce fait, préconiser la seule intervention de l'administration est devenu anachronique compte tenu de l'expérience accumulée. En effet, la difficulté d'évaluer l'efficacité des services étatiques de la vulgarisation n'empêche pas d'avoir de solides présomptions de preuves quant à la faible efficacité de ces services quand il n'existe aucune possibilité de contrôle de la conception des actions de vulgarisation et de l'utilisation des ressources par les agriculteurs ou leurs organisations professionnelles.

La participation des organisations professionnelles à la conception des programmes et à la gestion de la vulgarisation est nécessaire pour diminuer les lourdeurs bureaucratiques, pour atténuer les erreurs d'une administration trop techniciste, trop éloignée des agriculteurs, ayant souvent tendance à appliquer des schémas abstraits (c'est-à-dire ne tenant pas compte des besoins réels et prioritaires des agriculteurs ni de leurs stratégies) et à satisfaire ses propres besoins en utilisant des crédits accordés aux actions de vulgarisation.

Pour cette raison, la tendance se renforce quelque peu, dans certains pays, à confier de nombreuses tâches de vulgarisation à des institutions ne dépendant pas de l'administration de l'Etat ou n'en dépendant que partiellement (chambres d'agriculture). Cette tendance est appuyée par la Banque Mondiale à travers les programmes de recherche et de vulgarisation qu'elle finance ces dernières années. C'est le cas de la Tunisie et de l'Algérie où les chambres d'agriculture (créées en 1988 en Tunisie et 1991 en Algérie, elles sont cependant des établissements publics donc beaucoup de gestionnaires continuent à être des fonctionnaires) se voient confier par la loi de larges prérogatives en matière de vulgarisation agricole (Gara, 1990). Mais cette tendance, encore faible, paraît quelque peu freinée par les services de l'administration qui ne désirent pas voir échapper à leurs membres la gestion des ressources mobilisées pour la vulgarisation par le budget de l'Etat et, surtout, dans le cadre de prêts étrangers (rareté des devises oblige !).

Malheureusement, l'intervention plus importante des organisations professionnelles ne garantit pas toujours une efficacité significativement plus grande ni, surtout, une répartition plus équitable des ressources affectées à la vulgarisation entre les différents groupes d'agriculteurs. Le type d'organisations professionnelles, selon leur représentativité et leur mode de fonctionnement, influe sur la façon dont elles utilisent les ressources mises à leur disposition. Le faible développement politique (faiblesse des possibilités réelles d'expression de groupes très nombreux de paysans face à des minorités puissantes économiquement, politiquement et administrativement) ne permet pas de préconiser le recours exclusif, ni même principal, aux organisations professionnelles. Dans beaucoup de pays, en tous les cas dans les pays du Maghreb, celles-ci ne fonctionnent pour le moment, que de façon très peu démocratique (Bédrani, 1993). Aussi, la présence directe de l'Etat dans la vulgarisation semble-t-elle nécessaire pour faire bénéficier au moins un certain nombre d'agriculteurs, les moins bien placés dans les organisations professionnelles, d'une partie au moins des actions de vulgarisation.

Afin que les maigres ressources consacrées à la vulgarisation servent le plus possible au type rassemblant le plus d'agriculteurs, on pourrait suggérer que la politique de vulgarisation soit différenciée selon les types d'agriculteurs. Les agriculteurs les plus aisés seraient encouragés à créer leurs propres services spécialisés, lesquels seraient partiellement (ou entièrement pour certains) payant. A leur égard, le désengagement de l'Etat serait important. Quant aux agriculteurs les moins modernisés et les plus pauvres, ils seraient davantage pris en charge par les services de vulgarisation étatiques mais à travers des projets de développement concrets et limités dans l'espace (projets de développement de terroirs, par exemple). La vulgarisation faite dans le cadre de projets de ce type serait sans doute plus efficace, du fait que les responsabilités des services de vulgarisation et des vulgarisateurs seraient plus engagées parce que leurs efforts seraient plus facilement évaluables. Elle serait plus efficace aussi parce que les agriculteurs concernés seraient moins nombreux dans chaque projet et pourraient ainsi mieux contrôler les actions, surtout si les projets sont conçus avec des formes participatives.

La participation des organisations professionnelles ne peut gagner en efficacité que si les agriculteurs, progressivement, augmentent leur capacité à les contrôler en améliorant leur niveau d'instruction générale, leur niveau d'information et leur niveau de technicité. C'est dire que la vulgarisation ne pourra donner tous ses fruits qu'avec la généralisation de l'alphabétisation des agriculteurs. C'est dire que l'école en milieu rural doit être une priorité de toute politique de développement de l'agriculture et de gestion correcte des ressources naturelles.

## Notes

1. Une exception cependant pour le Maroc : Guerraoui (1991) donne un tableau des ressources publiques affectées à l'agriculture où il apparaît que la vulgarisation agricole a reçu, pour la période 1981-1985, 17% de ces ressources (11% pour la période 1978-1980).

2. Le Rapport *Consultation mondiale sur la vulgarisation agricole* notait, pour l'ensemble du Monde, qu'en 1988 "la plupart des systèmes de vulgarisation agricole ne portent plus sur les besoins éducatifs en général des familles d'agriculteurs mais davantage sur le problème immédiat du transfert de technologie afin d'accroître la production agricole, en particulier le secteur des exploitations commerciales" (FAO, 1991).

## Références

- **Bédrani, S.** (1993). "La vulgarisation agricole au Maghreb : essai de synthèse d'un séminaire". In : *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique*. Séminaire maghrébin organisé par : CREAD, INA, CIHEAM, FPH, Alger, Avril 1992. Paris : CIHEAM, pp. 3-11 (Cahiers Options Méditerranéennes, vo. 2, n° 1).
- **Teklioglu, Y.** (1992). "Vulgarisation agricole en Turquie". Communication au séminaire international sur la "Vulgarisation agricole dans le Nord-Est de la Méditerranée, Volos, 17-19 Septembre 1992.
- **Akesbi, N. et Guerraoui, D.** (1991). *Enjeux agricoles*. Casablanca : Editions le Fennec.
- **Salinas, J.L.** (1991). "Politiques de modernisation, vulgarisation et développement. Eléments pour l'analyse et la mise en œuvre des systèmes de vulgarisation agricole". Document de cours, CIHEAM-IAM.Montpellier.
- **ENFA** (1990). "Evaluation des programmes de vulgarisation-développement". In : Actes des journées internationales organisées par l'AIERVU, l'ENFA de Toulouse et l'ENA de Meknès, Toulouse, 5-6 avril 1990.
- **Gara, M.** (1990). "Adaptation des structures de la vulgarisation agricole aux impératifs du développement rural". In : Actes des journées internationales organisées par l'AIERVU, l'ENFA de Toulouse et l'ENA de Meknès, Toulouse, 5-6 avril 1990.
- **ANDA** (1989). *Evolutions récentes du développement agricole dans les pays de la CEE (autres que la France)*, Paris : ANDA.
- **FAO** (1991). *Consultation Mondiale sur la Vulgarisation Agricole*. Rome : FAO. (Rapport).



### Organisation du système de vulgarisation dans quelques pays

Pays	Organisation au Niveau central	Organisation au Niveau Province, Wilaya ou département	Organisation au Niveau communal ou intercommunal	Participation des Organisations Profess. agricoles	Liaison recherche-vulgarisation	Modes de formation et d'information des agriculteurs	Soutien aux vulgarisateurs	Formation des vulgarisateurs
Maroc	Direction de la vulgarisation et de la Réforme Agraire (Ministère de l'Agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau de la Vulgarisation du Service de Mise en Valeur Agricole à la Direction Provinciale de l'Agriculture</li> <li>Equipe pluridisciplinaire auprès du SMVA</li> </ul>	Bureau de la Vulgarisation Agricole des Centres de Travaux		Ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite individuelle</li> <li>Vulgarisation rapprochée (groupes de 8 agriculteurs de contact)</li> <li>Vulgarisation de masse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipe pluridisciplinaire de la DPV</li> </ul>	Institut de formation de Meknès
Tunisie	Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles (sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Division de la Vulgarisation au sein du Centre Régional du Développement Agricole (CRDA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cellule Territoriale de Vulgarisation (8 vulgarisateurs) dirigée par un superviseur</li> <li>Centre de Rayonnement Agricole (1 vulgarisateur)</li> </ul>	L'objectif à long terme est que la profession prenne en charge la vulgarisation avec l'appui de l'Etat.	Se fait par l'Agence de Vulgarisation au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visite individuelle</li> <li>Vulgarisation rapprochée (agriculteurs de contact)</li> <li>Vulgarisation de masse</li> </ul>	Spécialistes des Services techniques, du CRDA et de l'Agence	Dans le cadre du projet co-financé par la BM
Algérie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-Direction de la Vulgarisation à la Direction de la Formation, de la Recherche et de la Vulgarisation</li> <li>Conseil National de la Vulgarisation</li> <li>Centre National Pédagogique Agricole (sous tutelle Ministère Agri.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bureau de la Formation et de la Vulgarisation à la Direction de l'Agriculture de Wilaya</li> <li>Conseil de Vulgarisation de Wilaya</li> </ul>	Agent Communal de Vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au niveau des Conseils de vulgarisation (nationaux et de wilaya)</li> <li>Au niveau des Chambres d'agriculture (nationale et de wilaya)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par les Conseils (nationaux et de wilaya) de la Vulgarisation</li> <li>Par stations expérimentales INRA et Instituts techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites individuelles</li> <li>Vulgarisation rapprochée (agriculteurs de contact)</li> <li>Vulgarisation de masse (spots télévisés, démonstrations chez des agriculteurs et en stations INRA et Instituts techniques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instituts techniques (des grandes cultures, des cultures maraîchères, de la vigne...)</li> <li>Offices (des céréales, des aliments du bétail...)</li> <li>Fermes pilotes</li> </ul>	Formation permanente au Centre de Formation et de Vulgarisation de Misserghine et ITMA de Ain Taya
Turquie	Ministère de l'Agriculture	Groupe de vulgarisation à la Direction départementale et sous-départementale	Groupes Techniques Villageois		Réunion mensuelle des vulgarisateurs et spécialistes du niveau régional avec les chercheurs des instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites individuelles</li> <li>Vulgarisation rapprochée (agriculteurs de contact)</li> <li>Vulgarisation de masse</li> </ul>	Spécialistes des groupes départementaux et sous-départementaux	Par spécialistes des groupes départementaux
Chypre	Section Vulgarisation au Département de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Naturelles	Offices Agricoles de Districts	Ingénieur de vulgarisation ( <i>Beat Agricultural Officer</i> )		Contacts entre le Service de la vulgarisation et les instituts de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites individuelles</li> <li>Vulgarisation rapprochée (agriculteurs de contact)</li> <li>Vulgarisation de masse</li> </ul>	Spécialistes des services techniques du ministère de l'Agriculture	